



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DCL/BERG/2023/15 du 10 FEV. 2023
fixant la liste des binômes de candidats pour le canton de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
et l'ordre d'attribution des panneaux réservés à l'affichage électoral
pour l'élection partielle des conseillers départementaux des 5 et 12 mars 2023

Le Préfet du Var,

VU le code électoral, notamment ses articles R.28 et R.109-2 ;

VU le décret n° 2014-270 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Var ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Evence RICHARD, préfet du Var ;

VU l'arrêté n° 2022/65/MCI du 26 décembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var ;

VU l'arrêté N° DCL/BERG/2023/14 du 20 janvier 2023 portant convocation des électeurs et fixant les modalités de dépôt des candidatures pour le renouvellement partiel des conseillers départementaux du canton n°13 de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ;

VU les déclarations de candidatures enregistrées à la préfecture du Var ;

VU les résultats du tirage au sort effectué le 9 février 2023 à la préfecture ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture du Var,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des binômes de candidats et leurs remplaçants dont la déclaration a été définitivement enregistrée pour le premier tour de l'élection départementale partielle est établie selon l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les binômes de candidats sont classés dans l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage, tel qu'issu du tirage au sort.

ARTICLE 3 : Les numéros et l'ordre des panneaux retenus pour le premier tour sont conservés entre les candidats restant en présence, en cas de second tour.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture, les maires des communes d'Artigues, Barjols, Bras, Brue-Auriac, Châteauvert, Esparron, Ginasservis, Ollières, Pontevès, Pourcieux, Pourrières, Rians, Saint-Julien, Saint-Martin-de-Pallières, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Seillons-Source-d'Argens, Varages, La Verdière et de Vinon-sur-Verdon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Var, et affiché dans l'ensemble des communes concernées.

Pour le Préfet et par déléguation,
le secrétaire général,
LUCIEN GIUDICELLI

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Monsieur le Préfet du Var - Bd du 112ème régiment d'infanterie- 83070 TOULON CEDEX
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX

LISTE DES BINOMES – CANTON 13

N° d'ordre	Nom du binôme	Candidat et remplaçant	Nom
1	Mme ALIS Muriel et M. ZAFIROPOULOS Maxime	Candidat 1 Remplaçant 1 Candidat 2 Remplaçant 2	Mme ALIS Muriel Mme GONET Lucie M. ZAFIROPOULOS Maxime M. SCHELLENBERGER Philippe
2	M. CHEVET Julien et Mme RAYNAUD Sandrine	Candidat 1 Remplaçant 1 Candidat 2 Remplaçant 2	M. CHEVET Julien M. FERRETTI Lohan Mme RAYNAUD Sandrine Mme FOLCHER Océane
3	M. BARBAGELATA Pierre et Mme HOUILLON Evelyne	Candidat 1 Remplaçant 1 Candidat 2 Remplaçant 2	M. BARBAGELATA Pierre M. DELANOIX Guy Mme HOUILLON Evelyne Mme CLAUDE Christelle
4	Mme GIRAN Céline et M. PANIZZI Frank	Candidat 1 Remplaçant 1 Candidat 2 Remplaçant 2	Mme GIRAN Céline Mme LE METER Sophie M. PANIZZI Frank M. GRANIER Régis
5	M. PORTELA Alberto et Mme RAINGEVAL Stella	Candidat 1 Remplaçant 1 Candidat 2 Remplaçant 2	M. PORTELA Alberto M. MAGI Jean-Louis Mme RAINGEVAL Stella Mme MOZZICONACCI Valérie
6	M. ARNAUD Stéphane et Mme GARELLO Vesselina	Candidat 1 Remplaçant 1 Candidat 2 Remplaçant 2	M. ARNAUD Stéphane M. BLANC Laurent Mme GARELLO Vesselina Mme NICOLAS Héléne